

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine.

:

Badge attribué à : NADINE OUELLET

<https://www.cadre21.org/membres/nouellet-francois-michelle-qc-ca>

Date d'obtention : 2023-12-06 00:23:09

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

rencontrer la personne qui dénonce et ouvrir le protocole sexto (grille d'évaluation).

Rencontrer la victime et ouvrir le protocole sexto (grille d'évaluation).

Évaluer si le comportement en est un impulsif ou malveillant.

Confisquer l'appareil et faire appel au service de police.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il n'est pas simple, pour l'intervenant, de choisir la bonne action. A plusieurs reprises, lors de la lecture des choix de réponse, j'hésitais à choisir la bonne intervention.

De plus, je retiens que dans la majorité des situations, en tant qu'intervenant scolaire, nous devons prendre le temps de rencontrer les jeunes individuellement pour remplir la grille d'évaluation et établir quelles seront les prochaines étapes.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

La rencontre avec chacune des personnes (victime, dénonciateur, instigateur). Lors de ces rencontres, il est important que les jeunes sentent qu'ils font parti de la solution et que nous ne cherchons pas de coupable. Cette démarche en est une principalement éducative. Elle a pour but de protéger l'intégrité de tous.